



PROCESSUS DE DEMANDE D'ÉLIGIBILITÉ



Il s'agit de constituer un dossier de demande d'inscription au diplôme (à demander auprès de la DRAAF-SRFD de la région de résidence du candidat et à envoyer complet), dossier qui présente l'expérience professionnelle du candidat.

1-Obtention du formulaire de demande

Cette demande s'effectue à l'aide du **Formulaire Cerfa n° 12818*02** - Demande de recevabilité à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) disponible (avec sa notice explicative) sur le site Service-Public.fr : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R10282>

Le candidat peut :

- télécharger les documents sur poste informatique ;
- se les procurer en version papier auprès du correspondant VAE à la DRAAF/SRFD de sa région.

2-Constitution du dossier

Le candidat complète le dossier de recevabilité

3-Dépôt auprès de la DRAAF/SRFD

Le candidat dépose à la DRAAF/SRFD de sa région.

Attention : une seule demande d'inscription à un même diplôme pendant la même année civile, pas plus de trois inscriptions à trois diplômes différents pendant la même année civile. La DRAAF-SRFD de la région de résidence du candidat vérifie la complétude de la demande et examine sa recevabilité.

Pour la région Occitanie

Stéphanie BERDUCOU stephanie.berducou@agriculture.gouv.fr
Tel : +33 5 61 10 62 26 - Mobile : +33 7 64 78 61 24

DRAAF SRFD VAE
Cité Administrative - Bât. D
1 place Emile Blouin
CS 70005
31952 TOULOUSE CEDEX 9

4-Réception par la DRAAF/SRFD

C'est le premier acte administratif. La DRAAF/SRFD **accuse réception** et se prononce sur la recevabilité de la candidature dans un délai maximum de deux mois.

L'autorité académique instruit la recevabilité du dossier du candidat. Un dossier d'inscription jugé recevable autorisera le candidat à s'engager dans la démarche de VAE.

5-Réponse de la DRAAF/SRFD

Si la demande est recevable, la DRAAF/SRFD inscrit le candidat au diplôme et lui fait parvenir une lettre de confirmation d'inscription. L'autorité académique indique au candidat la procédure de téléchargement du dossier de validation, le correspondant lui transmet une adresse internet et un code d'accès.

Si la demande n'est pas recevable, le correspondant peut proposer d'autres modalités d'accès au diplôme.



Toulouse - Auzeville
2 route de Narbonne - AUZEVILLE
BP 72647
31326 CASTANET TOLOSAN
05 61 00 99 80
cfa.toulouse@educagri.fr
cfppa.toulouse@educagri.fr
www.citesciencesvertes.fr

